

Communiqué de presse

Amoéba devient une société industrielle et commerciale dans le biocontrôle et engage un processus de valorisation de son actif cosmétique

- Amoéba a finalisé au 1^{er} semestre 2026 son évolution en une société industrielle et commerciale avec la livraison de ses premières commandes dans le biocontrôle ;
- Les comptes semestriels provisoires intègrent le 1^{er} chiffre d'affaires issu de ces livraisons et reflètent la montée en puissance industrielle ;
- La Société a également initié des échanges avec plusieurs acteurs majeurs dans l'objectif d'une monétisation accélérée de son actif cosmétique Willa™ en 2027, sous la forme d'une cession de la plateforme ou de la mise en place d'une licence exclusive ;
- Grâce à ce nouveau cycle prometteur, Amoéba vise un chiffre d'affaires compris entre 1 et 2 M€ en 2027 et de l'ordre de 40 M€ à l'horizon 2030 avec un résultat opérationnel courant supérieur à 10% du chiffre d'affaires ;
- Parallèlement à la monétisation de son actif cosmétique et afin de couvrir ses besoins opérationnels, Amoéba annonce le lancement d'une double levée de fonds, avec l'ambition qu'elle constitue sa dernière opération de financement en capital avant l'atteinte de l'autonomie financière (voir communiqué de presse dédié publié ce jour).

Chassieu (France), le 24 septembre 2026 – 17h45 – Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, **dévoile les grandes lignes de sa feuille de route à l'horizon 2030** à l'occasion de la publication de ses résultats du 1^{er} semestre 2026 provisoires¹.

¹ Les procédures d'audit sont en cours et les comptes semestriels n'ont pas encore été arrêtés par le Conseil d'administration. Le rapport semestriel, incluant les comptes au 30 juin 2026, sera disponible au plus tard le 31 octobre 2026.

Benoit VILLERS, Président du Conseil d'administration d'Amoéba, déclare : « *Amoéba est désormais une société dérisquée sur le plan réglementaire, travaillant sur le long terme avec les plus grands acteurs du biocontrôle et engagée dans un cycle de développement commercial ambitieux.*

Dans le même temps, nous avons décidé, en accord entre le Conseil d'administration et la Direction générale, et après avoir engagé des discussions exploratoires avec de grands noms de l'industrie, de valoriser notre plateforme cosmétique unique dans le cadre d'un accord stratégique. Notre objectif est que cette opération, complétée par la levée de fonds annoncée ce jour, apporte à Amoéba des fonds significatifs pour lui permettre de poursuivre sa trajectoire de développement ainsi que des revenus récurrents, afin de contribuer au financement de son développement jusqu'à l'atteinte de l'autonomie financière.

Compte tenu des nombreuses avancées annoncées au cours des derniers mois et de la sécurisation des financements en cours, nous espérons désormais démontrer un meilleur profil boursier. »

Une année 2026 qui marque le début de la commercialisation de la technologie AXPERA

Après plusieurs années d'un parcours réglementaire exigeant, **l'ANSES a délivré fin juin à Amoéba l'autorisation de mise sur le marché de son biofongicide AXPERA en France.** Cette autorisation pérenne permet désormais à d'autres États membres de l'Union européenne de finaliser leurs procédures nationales d'autorisation selon leurs calendriers respectifs. **Le franchissement de cette étape cruciale ouvre pleinement la voie à la commercialisation de la technologie AXPERA,** en France puis rapidement dans plusieurs pays européens².

En parallèle, **Amoéba a déjà effectué plusieurs livraisons à Koppert dans le cadre du lancement commercial dans les pays ciblés des produits TIAGAN™³ (marché de la vigne) et YAZU™³ (marché des légumes),** élaborés à partir de la solution d'Amoéba. Enfin, les deux sociétés, en considérant leurs perspectives commerciales favorables, ont décidé d'étendre leur accord de distribution d'un an supplémentaire, soit jusqu'en juin 2031.

Cette **dynamique commerciale** a encore été renforcée par la signature d'un **accord majeur avec Syngenta portant sur la distribution exclusive de la solution développée par Amoéba pour le marché des céréales, en ciblant le blé en priorité.** Elle sera distribuée dans les 27 pays de l'Union européenne, au Royaume-Uni, en Ukraine et en Suisse. Les premières homologations commerciales sont attendues au 3^{ème} trimestre 2028. Les premières ventes sur les principaux marchés de l'UE sont prévues d'ici fin 2028, pour une utilisation par les agriculteurs au printemps 2029 sur le blé, l'épeautre et le triticale.

² L'utilisation d'AXPERA a été sollicitée, pour différents types d'usage, dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Pologne, Portugal.

³ TIAGAN™ et YAZU™ sont la propriété de Koppert.

Willa™, un actif cosmétique parfaitement en phase avec les attentes des industriels

Amoéba a démontré, au travers des dernières études réalisées sur son ingrédient cosmétique Willa™ au cours du 1^{er} semestre 2026, tout le potentiel de celui-ci dans la réparation et la longévité cutanées, **un double positionnement pleinement en phase avec les priorités actuelles de la recherche et de l'innovation cosmétique.**

Deux nouvelles études réalisées au cours du semestre par Eurofins BIO-EC renforcent le socle scientifique et l'attractivité de la plateforme. Une analyse transcriptomique menée sur des explants de peau humaine et portant sur environ 23 000 gènes a permis d'approfondir la compréhension du mode d'action de Willa™ et **met en évidence plusieurs mécanismes complémentaires de réparation cutanée.** Une étude clinique comparative menée à l'été 2026 sur 32 volontaires à la peau fragilisée confirme parallèlement son intérêt **sur la restauration de la fonction barrière de la peau**, avec à J+3 une efficacité significativement supérieure à celle du TECA, actif réparateur de référence retenu dans l'étude, **accompagnée d'une perception positive des volontaires sur le confort et l'hydratation de la peau** (voir précisions en annexe).

« La complémentarité de ces études est particulièrement importante : nous disposons désormais à la fois d'une compréhension beaucoup plus fine des mécanismes sur lesquels Willa™ agit et d'une confirmation clinique de son intérêt sur une fonction essentielle de la peau. L'ensemble de ces résultats nous permet aujourd'hui de disposer d'un actif beaucoup mieux caractérisé et d'en préciser le positionnement », déclare Dr Sandrine TROUSSIEUX, Directrice scientifique d'Amoéba.

Forte d'un dossier scientifique mature, d'un positionnement affirmé autour de la réparation et de la longévité cutanées ainsi que d'une plateforme propriétaire destinée à une gamme élargie, **la Société a ainsi décidé d'initier des échanges avec plusieurs acteurs majeurs de la dermocosmétique et de la cosmétique en vue de maximiser la valeur de sa plateforme cosmétique.**

Ces échanges, qui devraient être menés avec le soutien d'une banque d'affaires, s'inscrivent dans la perspective d'une monétisation de la plateforme cosmétique à compter de 2027. Les modalités de cette opération restent à définir et pourront prendre différentes formes en fonction des discussions menées avec les partenaires potentiels (cession de la plateforme cosmétique ou mise en place d'une licence exclusive pour Willa™). L'objectif est de permettre à Amoéba de valoriser cette plateforme et de générer, à terme, des ressources financières significatives (paiement initial, accords de co-développement, fourniture de l'ingrédient et *royalties* sur les ventes futures).

Des revenus significatifs dès 2027 et un résultat opérationnel courant supérieur à 10% du chiffre d'affaires à l'horizon du plan

Fort des aboutissements des différentes initiatives stratégiques engagées depuis 2023, **Amoéba pourra s'appuyer dès 2027 sur la montée en puissance des contrats signés dans le secteur agricole pour atteindre un chiffre d'affaires compris entre 1 et 2 M€.**

Amoéba anticipe ensuite une forte accélération de sa trajectoire commerciale, qui reposera à près de 85% sur les revenus issus de ses activités dans le secteur agricole, afin d'atteindre **un chiffre d'affaires de l'ordre de 40 M€ en 2030 selon la répartition suivante :**

- **35 M€ de revenus dans ses activités agricoles**, reposant sur la montée en puissance des contrats actuels avec Koppert et Syngenta sur la base de leurs engagements de volumes et de prix (représentant environ 40% de l'objectif), les partenariats à venir pour les cultures et zones géographiques non couvertes actuellement et le potentiel de développement dans les biofertilisants, les biostimulants et les mélanges ;
- **5 M€ de revenus dans les cosmétiques**, indépendamment du produit de la cession de la plateforme attendue en 2027, issus de la production à venir de l'ingrédient pour des partenaires, de revenus dans le cadre de programmes de recherche et développement conjoints et/ou de *royalties* attendus sur les revenus futurs.

Cette forte dynamique commerciale s'accompagnera d'une **amélioration continue de la performance opérationnelle**, devant lui permettre d'atteindre un résultat opérationnel courant supérieur à 10% du chiffre d'affaires à l'horizon 2030.

Au-delà, sur la base du plan de développement de ses activités, la Société a pour ambition de doubler son chiffre d'affaires dès 2032, soit 80 M€, et de presque doubler son ratio de résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires.

Une montée en puissance industrielle pour soutenir la croissance future

AMOÉBA	S1 2025	S1 2026	Variation
Compte de résultat consolidé (comptes provisoires ⁴)	K€	K€	K€
Chiffre d'affaires	-	63	+63
Subventions	329	484	+155
Frais de déploiement industriel	(674)	(3 399)	(2 725)
Frais de recherche et développement	(666)	(1 391)	(725)
Frais généraux et administratifs	(1 718)	(1 724)	(6)
Marketing et ventes	(352)	(396)	(44)
Résultat opérationnel courant	(3 083)	(6 364)	(3 281)
Autres produits et charges	-	(167)	(167)
Résultat opérationnel	(3 083)	(6 531)	(3 448)
Résultat financier	(814)	(864)	(50)
Résultat net	(3 897)	(7 396)	(3 499)

⁴ Les comptes présentés dans ce tableau sont provisoires et les procédures d'audit sont en cours. De ce fait, ils n'ont pas encore été certifiés par le commissaire aux comptes, ni été arrêtés par le Conseil d'administration.

Amoéba a réalisé le premier chiffre d'affaires lié à la vente de produits de biocontrôle (63 k€). Malgré l'obtention de plusieurs autorisations de mise sur le marché d'urgence (France, Italie, Pays-Bas), les ventes ont été affectées par la délivrance intervenue seulement à la toute fin du mois de juin de l'autorisation pérenne de mise sur le marché en France, soit après la période d'utilisation des produits.

Afin de soutenir durablement la dynamique de croissance commerciale prévue par les partenaires, Amoéba a accéléré ses **développements industriels** (+ 2 725 k€ entre le 1^{er} semestre 2025 et le 1^{er} semestre 2026) en propre et avec ses sous-traitants (CDMO).

Dans le même temps, les dépenses de **recherche et développement** ont progressé de +725 k€, reflétant l'enrichissement de la plateforme dédiée aux cosmétiques, notamment au travers des derniers essais cliniques.

Les frais **généraux et administratifs** ainsi que les frais de **marketing et ventes** ont progressé respectivement de 6 k€ et de 44 k€ par rapport au 1^{er} semestre 2025, témoignant d'une évolution maîtrisée des frais de structure dans un contexte de montée en puissance industrielle et commerciale.

Ainsi, le **résultat opérationnel courant** ressort à -6 364 k€ (-3 083 k€ au 1^{er} semestre 2025). Après la prise en compte du résultat financier (-864 k€), le **résultat net ressort à -7 396 k€** (-3 897 k€ au 1^{er} semestre 2025).

La trésorerie de la Société au 30 juin 2026 s'élève à 5 521 K€ contre 4 722 K€ au 31 décembre 2025.

Les besoins de trésorerie liés à l'exploitation (-5 157 k€) et aux investissements (-51 k€) ont été plus que compensés par les financements émis au cours du semestre (+6 006 k€), principalement composés du produit de l'augmentation de capital réalisée en mars 2026 (+6 226 k€ nets de frais).

Au 30 juin 2026, les capitaux propres de la Société ressortent à -5 974 k€ (-5 361 k€ au 31 décembre 2025). L'endettement financier de la Société s'élève à 12 666 k€ (12 238 k€). Il est principalement constitué de l'emprunt obligataire souscrit auprès de Nice & Green pour 11 908 k€, de l'avance remboursable BPI perçue dans le cadre du contrat USIBIAM à Cavaillon (650 k€) et de dettes liées aux obligations locatives (108 k€).

Pour mémoire, Amoéba a conclu un **accord de refinancement de sa dette avec son actionnaire de référence Nice & Green**, qui lui permet de **disposer d'une plus grande visibilité et de reporter à 2029 le remboursement de l'essentiel de sa dette obligataire**.

Amoéba dispose d'une trésorerie brute de 5,5 M€ au 30 juin 2026. Sur la base de ses ressources actuelles, de son plan d'affaires et de la lettre de soutien de son actionnaire de référence, Amoéba estime pouvoir faire face à ses obligations jusqu'au 31 décembre 2026. En complément, le produit net de la double levée de fonds annoncée ce jour doit permettre à la Société de disposer d'un fonds de roulement net suffisant pour assurer sa continuité d'exploitation formelle jusqu'au 30 septembre 2027. Enfin, la monétisation de la plateforme cosmétique, dont ni la réalisation, ni le calendrier, ni le montant ne sont acquis à la date du présent communiqué de presse, devrait permettre de financer pleinement le plan de développement commercial et industriel d'Amoéba et d'assurer à plus long terme la trajectoire de croissance de la Société.

Annexe : modalités et principaux résultats des études en cosmétique

Le protocole, conduit à l'été 2026 sur une période de 7 jours, a inclus 32 volontaires, dont 25 pour l'analyse instrumentale de la récupération de la barrière cutanée après agression mécanique. Les formules ont été appliquées deux fois par jour. La crème contenant Willa™ a été comparée à la même base sans actif (placebo) et à une crème contenant du TECA (Titrated Extract of Centella asiatica), extrait titré de *Centella asiatica* retenu dans le protocole comme actif réparateur de référence. L'étude a évalué notamment la fonction barrière, l'hydratation, la tolérance et la perception des volontaires après des agressions cutanées contrôlées.

Trois jours après l'agression mécanique, la formule contenant Willa™ réduit de 45 % la perte insensible en eau (TEWL), contre 38,7 % avec le TECA et 40,9 % avec le placebo. Autrement dit, la diminution de la perte en eau est environ 16 % plus forte qu'avec le TECA et 10 % plus forte qu'avec le placebo. Les écarts avec le TECA et le placebo sont statistiquement significatifs à J3, ce qu'Eurofins interprète comme une récupération plus rapide de la fonction barrière. À J3, Willa™ maintient également l'hydratation significativement mieux que la formule contenant du TECA. Les trois formules ont par ailleurs présenté une très bonne tolérance cutanée.

La perception des volontaires complète ces mesures instrumentales. Après 7 jours sur la zone soumise à l'agression mécanique, 92 % déclarent leur peau plus confortable avec Willa™, contre 72 % avec le TECA ; 88 % la jugent mieux hydratée, contre 72 % avec le TECA ; et 88 % se déclarent globalement satisfaits de la formule contenant Willa™, contre 60 % avec le TECA, soit près de 50 % de réponses positives supplémentaires. Dans un classement distinct portant sur l'efficacité et le confort perçus après agression mécanique, Willa™ arrive en tête à J1, J3 et J7, devant le placebo et le TECA.

À propos d'Amoéba :

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui ambitionne de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société autorisée à exploiter industriellement l'amibe Willaertia pour des applications en biocontrôle et en cosmétique. À la connaissance de la Société, elle est également la seule entreprise capable d'en assurer la production à l'échelle industrielle dans des volumes compatibles avec des applications commerciales, afin de proposer une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui.

Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et déposé les dossiers d'homologation en Europe et aux États-Unis. Concernant la substance active, elle a déjà obtenu les autorisations en 2022 aux USA et en 2025 en Europe. L'homologation du produit XPERA a été obtenue en 2025 pour les États-Unis et en 2026 en France, avant d'autres pays européens ciblés.

Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis. L'ingrédient cosmétique est déjà inscrit sur la liste INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) ouvrant la voie à sa commercialisation dans le monde excepté en Chine où une homologation locale est requise.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com

Contacts :

ACTUS finance & communication*Relations investisseurs*Pierre JACQUEMIN-
GUILLAUME

☎ 01 53 67 36 79

☎ amoeba@actus.fr*Relations presse**financière*

Serena BONI

☎ 04 72 18 04 92

☎ sboni@actus.fr**Droit Devant***Relations presse métier et**grand public*

Laëtitia PINTO

☎ 07 64 83 39 85

☎ pinto@droitdevant.fr**Avertissement**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2026 sous le numéro D.26-0108 et disponible sur le site Internet d'Amoéba (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.